



## Location maison

-----  
Par Lalalala

Bonjour nous louons une maison avec une cour via une agence et au bout de 10 mois de location on vient d'apprendre que le terrain est pas à notre maison mais au voisin, je précise ce c'est pas une cour commune le voisin habite devant chez nous aucun rapport car j'habite au fond d'une allée. L'agence nous l'a caché, le propriétaire aussi sinon on aurait jamais accepté ! Que pouvons-nous faire ? Et mon propriétaire depuis 4 mois ne répare pas notre douche qui fuit du coup dans notre chambre déjà signalé lors de l'expertise en mars on se sert de la douche qu'une minute avec des arrêts car sinon fuite et notre chambre en dessous a déjà eu 4 fuites que puis-je faire quelle recours ai-je ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Peu importe à qui appartient le terrain, le bailleur s'est engagé à mettre à votre disposition ce qui est ECRIT sur le bail. Est-ce que le terrain ? la cour ? le jardin ? sont indiqués privatifs ou communs dans le bail ? Méfiez-vous des affirmations du voisin qui peut très bien raconter n'importe quoi.

Concernant la douche qui fuit :

- la première démarche est de déclarer à votre assurance habitation et qu'elle vous envoie un plombier pour recherche de fuite.

qui a demandé cette expertise ? quelle est l'origine de la fuite ?

Selon les cas c'est au bailleur ou au locataire de prendre en charge la réparation. Avez-vous vérifié si c'est bien au bailleur de réparer ?